2025 DDCT 30- Subvention d'investissement (100 000 €) à l'association Urbanisme et démocratie lauréate du Budget Participatif parisien en 2022.

## Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2511- 14,

Vue la charte parisienne de la participation citoyenne adoptée lors du Conseil de Paris de décembre 2017

Vue la charte du Budget participatif adoptée à l'unanimité lors du Conseil de Paris de février 2022

Vu l'avis du Conseil d'arrondissement du 14 ème arrondissement de Paris

Sur le rapport présenté par Anouch Toranian au nom de la 7 ème Commission

## Délibère

Article 1: Une subvention d'un montant de 100 000 € est attribuée à l'Association Urbanisme et démocratie pour la création d'un four communautaire au 13, rue des Thermopyles, 75014 Paris.

Article 2: La dépense correspondante sera imputée au budget 2355314.